

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

N° DEL2020_03_01

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

3 Pouvoirs :

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Absent :

LE CLANCHE Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 juin 2020

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

L'article L 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Après avoir décidé un vote à mains levées,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

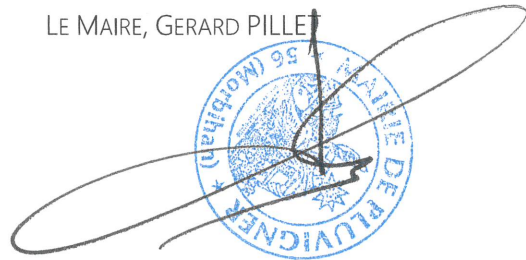
La candidature de Mme GUEGAN Yvette comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, MME GUEGAN YVETTE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.

A PLUVIGNER, LE 11.06.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

N° DEL2020_03_30

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

3 Pouvoirs :

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Absent :

LE CLANCHE Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 juin 2020

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL – RECTIFICATIF

M. le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 5 mars 2020.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Aucune observation n'est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 5 mars 2020.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Cette délibération annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2020_03_02 pour erreur informatique.

A PLUVIGNER, LE 11.06.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

N° DEL2020_03_03

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

3 Pouvoirs :

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Absent :

LE CLANCHE Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 juin 2020

OBJET : FINANCES BUDGET – MONTANT DU LOYER D'UNE CELLULE AU SEIN DE LA FUTURE MAISON MEDICALE

La commune a fait l'acquisition de deux cellules au sein de la maison médicale.

Chacune d'entre elles, qui a été acquise pour un montant de 105 000 € peut être mise en location pour un loyer mensuel de 700 €.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le 01/07/2020 SLO

ID : 056-215601774-20200611-DEL2020_03_03-DE


Vu l'avis favorable de la commission finances du 3 juin 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE LE MONTANT DU LOYER A 700 € TTC MENSUEL. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 11.06.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour

The image shows a blue circular official seal of the Mayor of Pluvigner. The seal contains the text 'MAIRIE DE PLUVIGNER' and '56 (Morbihan)'. A black ink signature, which appears to be 'G. Pillet', is written over the seal.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

N° DEL2020_03_04

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

3 Pouvoirs :

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Absent :

LE CLANCHE Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 juin 2020

OBJET : TRAVAUX – MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE SPS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Afin de mener les travaux de rénovation de l'accueil de la Mairie, il est nécessaire de faire appel à des bureaux d'étude pour assurer les missions de contrôle technique et de SPS.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le 01/07/2020 

ID : 056-215601774-20200611-DEL2020_03_04-DE

Après consultation, les entreprises suivantes ont été sélectionnées.

- Bureau Véritas pour le contrôle technique, pour un montant de 1 692 € TTC ;
- SPE pour la mission SPS, pour un montant de 708 €.

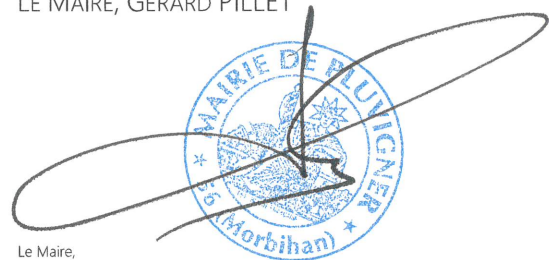
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 3 juin 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES PRESTATIONS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 11.06.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

N° DEL2020_03_05

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

3 Pouvoirs :

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Absent :

LE CLANCHE Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 juin 2020

OBJET : TRAVAUX – REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DU LOGEMENT DU TANIN

La chaudière du logement du Tanin a été installée il y a 19 ans.

Elle présente des problèmes et doit être remplacée.

Après consultation, les travaux peuvent être confiés à l'entreprise ALC Thermique pour un montant de 2 984,40 €.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 3 juin 2020 ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le 01/07/2020 

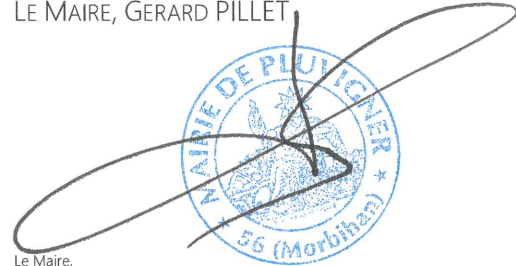
ID : 056-215601774-20200611-DEL2020_03_05-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 11.06.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

N° DEL2020_03_06

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

3 Pouvoirs :

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Absent :

LE CLANCHE Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 juin 2020

OBJET : TRAVAUX – REPARATION DE LA TOITURE DE LA MAISON DE L'ENFANCE

La toiture de la maison de l'enfance présente de nombreuses fuites et doit être réparée.

Ces problèmes étant intervenus dans le cadre de la garantie décennale, ils seront tous pris en charge par notre assurance dommages-ouvrages.

Ces travaux revêtent un caractère d'urgence parce que des infiltrations touchent des points lumineux.

Une mise en sécurité des équipements a été réalisée.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le **01/07/2020** SLO

ID : 056-215601774-20200611-DEL2020_03_06-DE

Après consultation réalisée avec l'expert de notre assurance, les travaux peuvent être confiés aux entreprises suivantes :

- Recherche de fuites	SRIO	584,88 € TTC
- Couverture	LE CUNFF	95 824,72 € TTC
- Mission sécurité incendie	APAVE	600 € TTC
- Plaquiste	ALP	1 831,02 € TTC
- Reprise peinture	Services techniques	640 € TTC

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 3 juin 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 11.06.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

N° DEL2020_03_07

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

3 Pouvoirs :

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Absent :

LE CLANCHE Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 juin 2020

OBJET : TRAVAUX – REMPLACEMENT DU TGBT DES VESTIAIRES DE FOOT DU GOH LANNO

Depuis plusieurs années, le Tableau Général Basse Tension (tableau qui fait le lien entre l'arrivée du réseau de distribution Enedis et le réseau du client qui peut être suivi de tableaux divisionnaires en fonction de la grosseur et du cahier des charges de l'installation) doit être remplacé.

Une consultation a été menée et l'entreprise TEC ELC a proposé un prix de 23 400 € TTC.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le 01/07/2020 SLO

ID : 056-215601774-20200611-DEL2020_03_07-DE

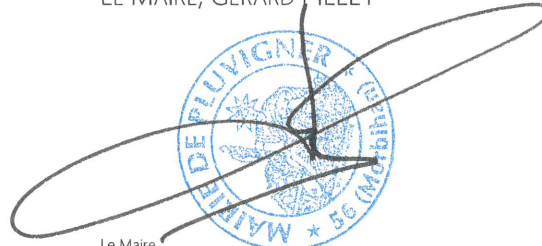
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 3 juin 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNÉ POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 11.06.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

N° DEL2020_03_08

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

3 Pouvoirs :

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Absent :

LE CLANCHE Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 juin 2020

OBJET : TRAVAUX – PROGRAMME D'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES

Comme tous les ans, les travaux d'entretien des voiries communales peuvent être réalisés dans le cadre du marché à bon de commande Voirie COLAS :

- Gravillonnage sur les secteurs suivants pour un budget de 190 000 € TTC dans les secteurs suivants :
Kergoudeler

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le 01/07/2020 SLO

ID : 056-215601774-20200611-DEL2020_03_08-DE

Kermer - Sterlann
Kervarh
Kervic
Kevranton
Le Petit Guernic
Malabry
Porzo
Strabon - Trelessen

- Point À Temps Automatique sur l'ensemble des voiries.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 3 juin 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNÉ POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 11.06.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

N° DEL2020_03_09

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

3 Pouvoirs :

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Absent :

LE CLANCHE Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 juin 2020

OBJET : TRAVAUX – ACHATS DE BARRIERES PIVOTANTES PLACE SAINT MICHEL POUR LE MARCHÉ

Lors du marché hebdomadaire, la circulation est bloquée au moyen de barrières mobiles qui sont parfois déplacées.

L'implantation de barrières pivotantes fixes permettra de sécuriser la circulation.

Une consultation a été menée et la société HENRY a proposé quatre demi-barrières pivotantes pour un montant de 2 856 € TTC.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le 01/07/2020 SLO

ID : 056-215601774-20200611-DEL2020_03_09-DE

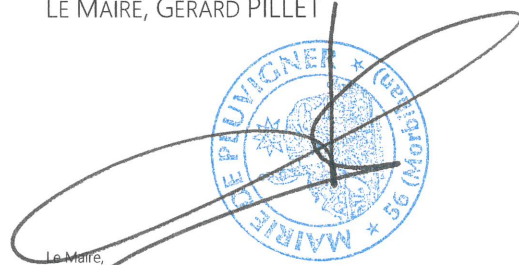
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 3 juin 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES ACQUISITIONS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 11.06.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

N° DEL2020_03_10

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

3 Pouvoirs :

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Absent :

LE CLANCHE Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 juin 2020

OBJET : TRAVAUX – AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE PLUVIGNER

Afin de toujours disposer d'emplacements disponibles en nombre suffisant au cimetière de Pluvigner, il est nécessaire d'implanter de nouveaux caveaux.

La commission travaux a estimé qu'une quarantaine de caveaux 4 places pouvaient être installés dans l'extension du cimetière. Fournis par une entreprise, ils seraient implantés par les services techniques.

Le montant de cette acquisition a été renégocié à 31 273,32 € TTC.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le **01/07/2020** SLO

ID : 056-215601774-20200611-DEL2020_03_10-DE

De même, le colombarium risque d'être rapidement complet.

Il est donc nécessaire de racheter deux modules de 8 cases.

La MARBRERIE Jean JULIO a proposé un prix de 12 350 € TTC pour 2 columbariums identiques à ceux déjà en place.

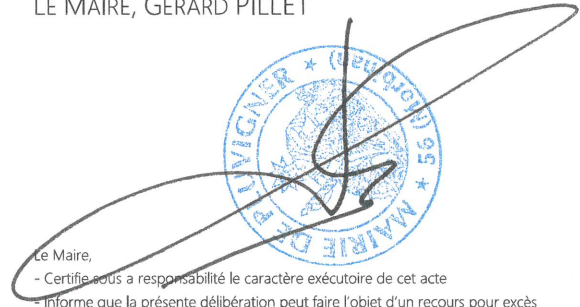
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 3 juin 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES ACQUISITIONS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 11.06.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

N° DEL2020_03_11

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

3 Pouvoirs :

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Absent :

LE CLANCHE Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 juin 2020

OBJET : TRAVAUX – CHANGEMENT DES PANNEAUX DE SIGNALÉTIQUE DE NOS VILLAGES

Les panneaux de signalétique de certains villages sont à remplacer. Une vingtaine d'unités sont à prévoir.

L'entreprise SES a proposé un prix de 5 002,24 € TTC.

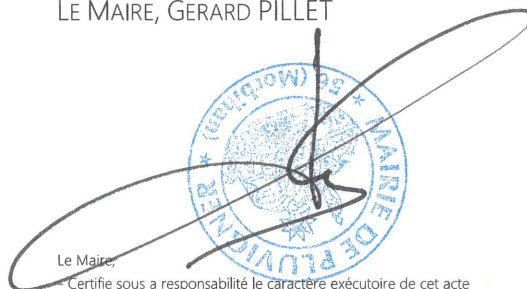
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 3 juin 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES ACQUISITIONS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 11.06.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

N° DEL2020_03_12

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

3 Pouvoirs :

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Absent :

LE CLANCHE Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 juin 2020

OBJET : TRAVAUX – RENOUELEMENT DU TRACTEUR

Le tracteur de la commune, qui sert à l'entretien des bas-côtés des voies communales, a été acquis en 2011. Il est nécessaire de le remplacer pour continuer l'entretien de nos voies dans de bonnes conditions.

Une consultation a été menée auprès de 3 fournisseurs et le choix a été fait d'acheter cet équipement VALTRA N114 par l'intermédiaire de l'UGAP pour un montant de 119 743,79 € TTC.

L'ancien VALTRA sera repris pour un montant de 20 000 € TTC.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le **01/07/2020** SLO

ID : 056-215601774-20200611-DEL2020_03_12-DE

Le montant total de l'opération sera alors de 99 743,79 €TTC.

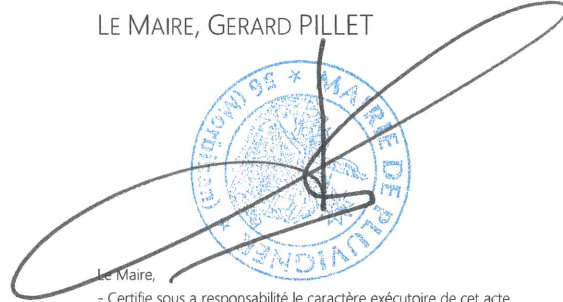
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 3 juin 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CETTE ACQUISITION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 11.06.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

N° DEL2020_03_13

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

3 Pouvoirs :

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Absent :

LE CLANCHE Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 juin 2020

OBJET : TRAVAUX – ACHAT D'UNE EPAREUSE POUR LE TRACTEUR DE LA COMMUNE

L'épareuse du tracteur de la commune doit être renouvelée.

Une consultation a été menée et c'est l'entreprise NOREMAT qui a proposé la meilleure offre pour une faucheuse à 47 786,40 € TTC.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le 01/07/2020 SLO

ID : 056-215601774-20200611-DEL2020_03_13-DE

Elle propose également une reprise de notre ancien équipement à 9 500 € TTC ramenant le montant de l'opération à 38 286,40 € TTC.

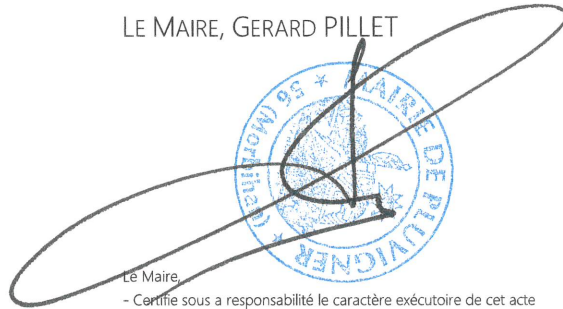
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 3 juin 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CETTE ACQUISITION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 11.06.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

N° DEL2020_03_14

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

3 Pouvoirs :

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Absent :

LE CLANCHE Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 juin 2020

OBJET : TRAVAUX – RENOUELEMENT DE LA DEBROUSSAILLEUSE DU TRACTEUR DE LA COMMUNE

La rotobroyeuse du tracteur de la commune doit être renouvelée.

Une consultation a été menée et c'est l'entreprise NOREMAT qui a proposé la meilleure offre pour une rotobroyeuse à 17 462,40 € TTC.

Elle propose également une reprise de notre ancien équipement à 3 800 € TTC ramenant le montant de l'opération à 13 662,40 € TTC.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le 01/07/2020 SLO

ID : 056-215601774-20200611-DEL2020_03_14-DE

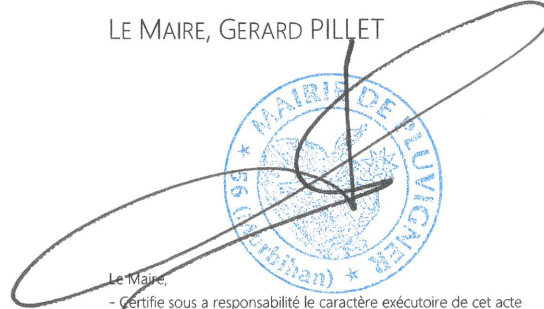
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 3 juin 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CETTE ACQUISITION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 11.06.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

N° DEL2020_03_15

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

3 Pouvoirs :

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Absent :

LE CLANCHE Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 juin 2020

OBJET : PERSONNEL ET CONCERTATION – ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS DANS LE CADRE DE LEUR MOBILISATION PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Une prime exceptionnelle a été instituée par le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le **25/09/2020**

ID : 056-215601774-20200611-DEL2020_03_15B-DE

Pour les agents territoriaux, les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle sont définies par délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale dans la limite du plafond de 1 000 €.

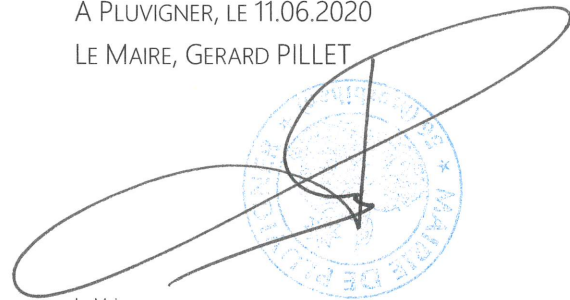
Les bénéficiaires de la prime, le montant alloué et les modalités de versements sont déterminés par l'autorité territoriale.

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE LE VERSEMENT DE CETTE PRIME AUX AGENTS CONCERNES AU PRORATA DE LEUR DUREE D'INTERVENTION. M. LE MAIRE EST DESIGNÉ POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 28 pour

A PLUVIGNER, LE 11.06.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

N° DEL2020_03_16

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

3 Pouvoirs :

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Absent :

LE CLANCHE Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 juin 2020

OBJET : CULTURE ANIMATION – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES A L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Plusieurs conventions existent concernant l'École de musique de Pluvigner :

- La **convention « École de musique »** pour les enfants et étudiants fréquentant l'école de musique de Pluvigner (CAMORS) ;
- La **convention « Dumistes »** pour les interventions en milieu scolaire de l'école de musique de Pluvigner (LANDAUL – CAMORS – LANDEVANT – BRANDIVY).

La participation des communes conventionnées se calcule sur la base :

- d'un coût forfaitaire (convention « École de musique ») ;
- ou d'un coût horaire (convention « Dumistes ») fixé par délibération du conseil municipal.

Le coût forfaitaire convention « École de musique » pour les communes extérieures 2019/2020 était de :

- Cursus instrument : 525 € ;
- Éveil musical / Ensemble : 157.50 €.

Le coût horaire convention « Dumistes » pour les communes extérieures 2019/2020 était de 50.53 €/h.

Pour 2020/2021, il est proposé de :

- *maintenir les tarifs de la convention « École de musique » ;*
- *d'ajuster le nouveau coût horaire convention « Dumistes » à 51.42 €/h.*

Vu l'avis favorable de la commission finances du 3 juin 2020 ;

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :


- **MAINTIENT LES COUTS FORFAITAIRES DE LA CONVENTION « ÉCOLE DE MUSIQUE »**
 - **A 525 € POUR LE CURSUS INSTRUMENT ;**
 - **A 157.50 € POUR L'EVEIL MUSICAL ET LES ENSEMBLES ;**
- **PORTE LE COUT HORAIRE DE LA CONVENTION « DUMISTES » A 51.42 €/H.**

M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 11.06.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.